

37753 - L'invocation à dire en chœur au sortir des prières nocturnes surérogatoires

question

Ma question porte sur la juste sunna à propos des prières surérogatoires et des pratiques innovées et l'invocation à dire collectivement après les dites prières

la réponse favorite

Louanges à Allah

Pour la première partie de la question, il faut se référer à la rubrique consacrée aux prières nocturnes surérogatoires et à la Nuit du Destin dans le chapitre sur le jeûne dans ce site.

S'agissant de l'invocation collective prononcée après les dites prières, c'est une innovation. Et le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit: « **Quiconque accomplit une oeuvre contraire à notre ordre la verra rejetée.** » (Rapporté par Mouslim, 3243.

Ce

que le Prophète (Bénédiction
et salut soient sur lui) disait c'est

: « **Gloire**

au Roi le Très-saint »trois

fois en haussant la voie à la
troisième fois.

(Rapporté par

Ahmad, 14929 ,

par Abou Dawoud, 1430 et par an-Nassai,

1699 d'après Oubey

ibn Kaab (P.A.a)

selon lequel le Messenger d'Allah (Bénédiction

et salut soient sur lui) récitait

dans le witr (l'ultime

rakaa

de la prière) la sourate

(87): Gloire

à ton

Maître Supérieur

et la sourate 109 et la sourate 112. Quand il avait prononcé le

salut final, il disait: « **Gloire au Roi**

le Très-saint, gloire

au Roi le Très-saint, gloire

au Roi le Très-saint » en

haussant la voie à la

dernière fois. (Jugé authentique

par al-Albani dans Sahih

an-Nassai) 1653.

Dans l'accomplissement
du witr,
l'imam
prononce l'invocation
dite qunoute
et les fidèles qui prient
derrière lui disent :amen. C'est ce
que faisait Oubey
ibn Kaab (P.A.a) quant
il dirigeait les prières
nocturnes surérogatoires
du temps d'Omar (P.A.a). Ceci
est
de nature à nous
dispenser de toute pratique innovée.
A parlé juste
celui qui a dit:

« La
bonne pratique est
celle des
ancêtres pieux
et la
mauvaise celle des dernières
générations »

Allah le sait mieux